

Collège Henri Rouvière

Livret d'accueil

Année scolaire : 2026-2027



Collège Henri ROUVIERE
Le Bleymard
04.66.48.61.17
ce.0480001r@ac-montpellier.fr

SOMMAIRE

- Organigramme de l'établissement
- Les instances de l'établissement
- La vie scolaire
- Le projet d'établissement
- La classe de 6^e
- Les horaires
- Les attendus pour le collège
- La communication
- L'Espace Numérique de Travail : ENT et Educonnect
- Tarifs demi-pension et internat
- Bourse, prime d'internat et service social

Principale :

Maryline COLIN

ce.0480001r@ac-montpellier.fr

Vie scolaire

viesco.0480001r@ac-montpellier.fr

CPE : Julie COSTE

Assistants d'Education

Camille COSNEFROY--GARDES

Quentin FALCON

Charline ROUE

Fany SANTIAGO

Infirmière :

Christine ROMAN

christine.roman@ac-montpellier.fr

Psychologue de l'Education
nationale :
CIO de Mende

Assistante sociale :

Magali AMAT

magali.amat@ac-montpellier.fr

Intendance

gest.0480001r@ac-montpellier.fr

**Secrétaire général :
Justine BOSQUE**

Agents du département:

Daniel FERRIER

Helena GOMES

Nathalie GRZESITZA

Emmanuelle JAFFUEL

Stéphanie RAPOSO- RODRIGUEZ

Equipe pédagogique :

Occitan : Sandrine BEHAGUE

SVT : Célia CEBELIEU

Français : Laura BORD

Espagnol : Jessie MAURIN

Sciences-Physiques : Thomas DUTERTE

Anglais : Justine CONTE MAZAURIC

Documentaliste : Julie COSTE

Technologie : Delphine CUBIZOLLE

Musique : Edwige KAYSEN

Mathématiques : Matthieu D'ARCO

Arts-plastiques : Gaël SIMONNET

Histoire, Géographie et EMC : Hélène TALAGRAND

EPS : Pierre TALAGRAND

LES INSTANCES DE L'ETABLISSEMENT

Le Conseil d'administration : organe délibérant présidé par la principale.

Le Conseil pédagogique :

- la coordination des enseignements ;
- les dispositifs d'aide et de soutien aux élèves ;
- la coordination relative à la notation et à l'évaluation des activités scolaires ;
- les projets pédagogiques, éducatifs et les voyages et sorties scolaires.

Le CESCE (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement) :

Il définit et conduit des actions d'éducation et de prévention des conduites à risques dans le domaine de la santé (négligence, dépendances), de la citoyenneté (violence, discrimination) et de l'environnement.

Le Conseil de discipline :

Il a compétence pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions et des mesures suivantes

- l'avertissement,
- le blâme,
- la mesure de responsabilisation en dehors des heures d'enseignement,
- l'exclusion temporaire de la classe,
- l'exclusion temporaire de l'établissement,
- l'exclusion définitive de l'établissement.

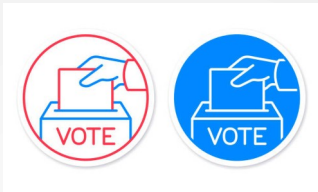
Le CVC (conseil de la vie collégienne) :

C'est une instance citoyenne qui favorise l'implication des élèves dans la vie de leur collège. Des échanges destinés à améliorer le fonctionnement de l'établissement et les conditions de vie des élèves y sont organisés.

La commission fonds social

est destinée à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des élèves ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire

Élection des représentants des parents d'élèves



Les parents d'élèves sont des membres à part entière de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement scolaire du second degré.

Cette participation des parents s'effectue notamment via l'élection de leurs représentants au conseil d'école s'agissant des écoles maternelles et élémentaires et au conseil d'administration pour les établissements d'enseignement du second degré.

Les élections des représentants des parents d'élèves, aux instances précitées, constituent un moment essentiel de la vie des établissements d'enseignement scolaire publics dans la mesure où elles conditionnent la représentativité des parents d'élèves dans les autres instances présentes au sein de chaque établissement.

ÉLECTIONS le vendredi 9 octobre 2026

Les parents d'élèves siègent dans toutes les instances de l'établissement.

Nous avons besoin de vous !

Internat

Réservé aux élèves JSP, de la 6ème à la 3ème.
Chambres individuelles, internat familial.

Apprentissage de la vie en collectivité, dans un cadre agréable et structurant.

Permettre à tous de réussir dans de bonnes conditions (études surveillées en chambre, activités sportives et culturelles le mercredi après-midi).

Restauration :

Préparation sur place et engagement agri-local.

Temps libre

En dehors des heures de cours, possibilité pour les élèves, de se rendre :
- Au CDI
- Aux différents ateliers proposés sur le temps méridien (échecs, théâtre, atelier d'arts plastiques)

Communication, information, suivi des élèves

La vie scolaire est composée d'une CPE à mi-temps et de 4 AED, au service des élèves, des personnels de l'établissement et des parents, pour :

- Assurer l'encadrement et la surveillance des élèves
- Répondre aux demandes d'informations diverses et d'autorisation (carnet de correspondance, appels, mails).
- Assurer le suivi disciplinaire (retenues, punitions)
- Faciliter le lien entre tous (PRONOTE via l'ENT)

La Vie Scolaire

1 Conseiller Principal d'Education (C.P.E.)
et 4 Assistants d'Education (A.E.D.)

Contacts :

04.66.48.61.17 – 06.43.59.91.20
viesco.0480001r@ac-montpellier.fr

Aide aux devoirs

- Etudes surveillées en journée et le soir, à l'internat, encadrées par les AED.
- Dispositif « Devoirs Faits », 1h/semaine, encadré par l'équipe enseignante

Projet d'Internat

Il est piloté par la CPE, encadré par l'équipe de vie scolaire et proposé aux élèves :

- Diverses activités encadrées par les AED sont proposées aux internes, le mercredi après-midi et le soir après les cours, sorties, balades, footing, jeux de société, ping-pong, cinéma, photo...

Conseil de Vie Collégienne

Le Conseil de Vie Collégienne (CVC) est une instance où les collégiens sont associés aux décisions de l'établissement.

Les élèves élus y représentent les élèves de l'ensemble du collège.
Le CVC est engagé dans le projet éco-collège, ainsi que plusieurs actions de santé (menu...).

Association Sportive

L'association loi 1901, gérée par le professeur d'EPS, propose des activités et sorties sportives aux élèves adhérents, le mercredi après-midi et certains soirs de la semaine, en fonction d'un calendrier, et en lien avec les autres établissements du département.
Les activités sont encadrées par le professeur D'EPS ainsi que par des AED.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

- AXE 1 RÉUSSITE DES ÉLÈVES
- AXE 2 VIVRE ENSEMBLE
- AXE 3 OUVERTURE SUR LE MONDE
- AXE 4 DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LA CLASSE DE 6^{ème}

- La classe de 6^e est la première classe du collège.
- Elle est la dernière année du cycle 3. Elle est considérée comme un temps d'adaptation au collège.

Les compétences construites tout au long du
primaire

Maîtriser les
leçons du
CM2

Le respect
des autres et
des règles de
vie

L'autonomie

LES HORAIRES DE LA CLASSE DE

6^{ème}

6^e Bilangue de
continuité :
+2h d'occitan

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Français	4h30
Mathématiques	4h30
Histoire-géographie Enseignement moral et civique	3h
Langue vivante	4h
Sciences de la vie et de la Terre Physique-chimie	3h
Éducation physique et sportive	4h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	1h + 1h
<u>Devoirs faits</u>	1h
Total	25 heures + 1h devoirs faits

LES HORAIRES EN 5^{ème} , 4^{ème} , 3^{ème}

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	HORAIRES HEBDOMADAIRES			
	Cinquième	Quatrième	Troisième	
Éducation physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures	<i>Les options :</i> De la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} : +1h d'Occitan De la 4 ^{ème} à la 3 ^{ème} : +1h de LCE anglais De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} : +1h d'initiation au latin +1h de théâtre
Enseignements artistiques (*) (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	
Français	4,5 heures	4,5 heures	4 heures	
Histoire - Géographie Enseignement moral et civique	3 heures	3 heures	3,5 heures	
Langue vivante 1	3 heures	3 heures	3 heures	<i>L'accompagnement selon les besoins :</i> 6 ^{ème} 1 h en technologie 5 ^{ème} 1 h en anglais 4 ^{ème} 1 h en mathématiques 3 ^{ème} 1 h en mathématiques
Langue vivante 2	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures	
Mathématiques	3,5 heures	3,5 heures	3,5 heures	
SVT	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure	
Technologie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure	
Physique-chimie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure	
Total	26 heures + devoirs faits			

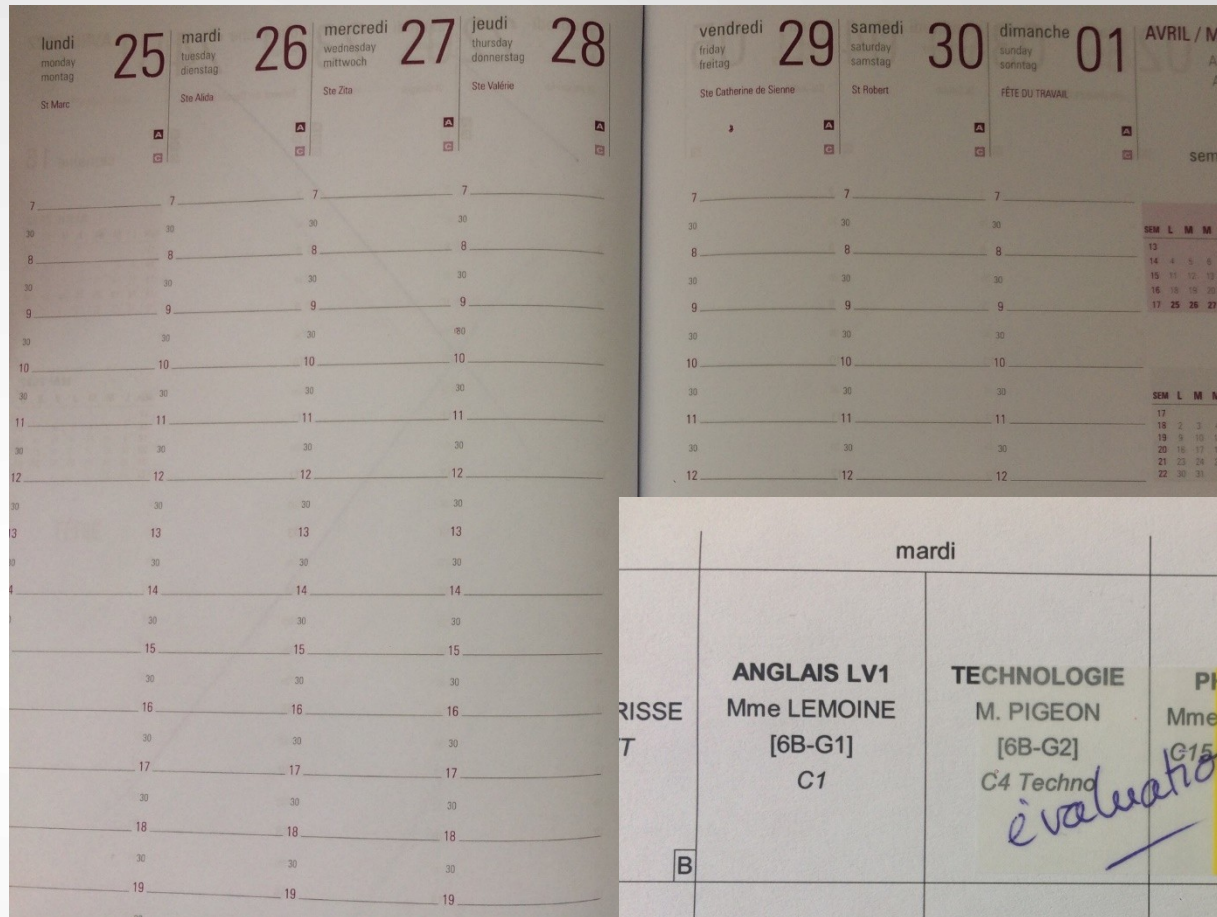
Accueil

- Accueil des élèves le matin : entre 7h45 et 8h00 pour une entrée à 8h00 ; dix minutes avant le cours pour une entrée sur les cours suivants
- Accueil des élèves externes l'après-midi : 13h15

LES ATTENDUS POUR LE COLLEGE

en cours et à la maison





Des outils
pour
s'organiser

	mardi	mercredi	
ANGLAIS LV1 Mme LEMOINE [6B-G1] C1	TECHNOLOGIE M. PIGEON [6B-G2] C4 Techno	PHYS-CHIM Mme AUDEBERT C15 Phys-Chimie	TECHNOLOGIE M. PIGEON C4 Techno
ANGLAIS LV1 Mme LEMOINE [6B-G2] C1	TECHNOLOGIE M. PIGEON [6B-G1] C4 Techno	HIST-GEO Mme PEREIRA B13	

Charte Parents-École

Des responsabilités partagées pour la réussite des enfants



Une relation fondée sur le respect mutuel

- ① **Le respect entre les parents et les personnels de l'École**, en toutes circonstances, et le rejet de toute forme de violence, d'agressivité ou de discrimination.
- ② **Le respect des principes et valeurs de la République**, notamment le principe de laïcité, fondement d'un climat scolaire apaisé.
- ③ **Le respect du règlement intérieur** qui fixe les règles de fonctionnement de chaque établissement du 1^{er} et du 2nd degré et doit être respecté par tous.
- ④ **Le respect du contenu des enseignements**, des pratiques pédagogiques et des modalités d'évaluation.



Une coéducation pour le bien-être et la réussite des élèves

L'École et les parents doivent agir ensemble pour :

- transmettre des valeurs communes ;
- protéger les enfants contre toutes les formes de violence ;
- accompagner les enfants dans un usage responsable et raisonné des écrans et des réseaux sociaux.



Un dialogue régulier, constructif et apaisé

- ✓ **À la rentrée**
L'établissement présente les règles de vie collective et les priorités éducatives.
- ✓ **Tout au long de l'année**
 - L'établissement informe les parents des résultats, des progrès et du comportement de leur enfant.
 - Les parents veillent à la ponctualité et à l'assiduité scolaire de leur enfant.
 - L'établissement veille au respect de la confidentialité des informations et données personnelles transmises par les familles.
- ✓ **Une à plusieurs fois par an**
Les parents participent aux rencontres parents-professeurs. Des temps d'échanges complémentaires peuvent être proposés, à l'initiative de l'établissement ou des parents.



Parents, devenez partenaires de l'École !

Les parents sont invités à :

- participer aux temps forts de la vie scolaire (portes ouvertes, expositions, célébrations de réussites, etc.) ;
- s'engager dans la vie de l'établissement en tant que représentants élus des parents ;
- prévenir l'établissement de tout problème qui perturberait la scolarité de leur enfant.

LA COMMUNICATION

- Communiquer avec la Direction : ce.0480001r@ac-montpellier.fr (attention, *les sorties anticipées d'élèves, absences, personnes venant chercher l'enfant... doivent être signalées UNIQUEMENT à la Vie Scolaire sur l'adresse : viesco.0480001r@ac-montpellier.fr*)

- Communiquer avec la Gestion (bourses, cantine) : gest.0480001r@ac-montpellier.fr
Les factures sont envoyées par mail, les rappels par courrier

- Communiquer avec la Vie scolaire (absences, autorisations de sortie...) :
viesco.0480001r@ac-montpellier.fr

La vie scolaire communique par mail ou ENT

- Le carnet de correspondance :
 - Le règlement intérieur
 - Régularisation des absences et retards
 - Communication avec les enseignants
 - Observations
 - Autorisations de sorties
- Les bulletins :
 - Remis en main propre lors des réunions parents / professeurs ou remis à l'élève la semaine suivant la réunion
- L'ENT :
 - Avec les codes EDUCONNECT (créés par les parents, voir page 16)
 - Communiquer avec l'équipe enseignante
 - Suivre les devoirs de votre enfant (cahier de texte de l'ENT)
 - Suivre la scolarité de votre enfant
 - Consulter l'emploi du temps
 - Consulter les menus
 - Consulter l'agenda de l'établissement

Parents : se
connecter
sur le
compte
« Parent »

L'ENT

- Pour y accéder : <https://henri-rouviere.mon-ent-occitanie.fr/>

- L'ENT vous permet :

- de trouver toutes les informations importantes,
- de suivre l'actualité des divers projets des élèves,
- de suivre la scolarité de votre enfant.

- Gestion du numérique au sein du collège :

Référente numérique : Mme CUBIZOLLE (enseignante de technologie)

Pour toute question concernant le numérique au collège (matériel, codes et identifiant, ENT, Pronote...) merci de nous contacter sur la messagerie ou à l'adresse suivante : delphine.cubizolle@ac-montpellier.fr

CONNEXION A L'ENT VIA EDUCONNECT

A QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est le **compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants.**



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **EduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du lundi au vendredi de 8h à 20h
et le samedi de 8h à 12h (heure de Paris)
(prix d'un appel local)

<https://henri-rouviere.mon-ent-occitanie.fr/>

COLLEGE HENRI ROUVIERE
MONT LOZERE ET GOULET - ACADEMIE DE MONTPELLIER

1



MENU



Se connecter



2



Vous souhaitez vous connecter à votre ENT en tant que :

– Élève ou parent

- ☒ de l'académie de Montpellier
- ☐ de l'académie de Toulouse
- ☐ de l'enseignement agricole
- ☐ du lycée de la mer Paul Bousquet

+ Enseignant

+ Personnel non enseignant

☐ Autres comptes et invités

Valider

3

Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève

4

Responsable d'élève

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant *

* champs obligatoires

Identifiant oublié? →

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe *

Mot de passe oublié? →

Se connecter

Je n'ai pas de compte →

ou

Je me connecte avec FranceConnect



Qu'est-ce que FranceConnect? ↗

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

Attention : Il faut renseigner le numéro de portable que vous avez communiqué à l'établissement scolaire de votre enfant lors de son inscription.



SKOLENGO

education management software

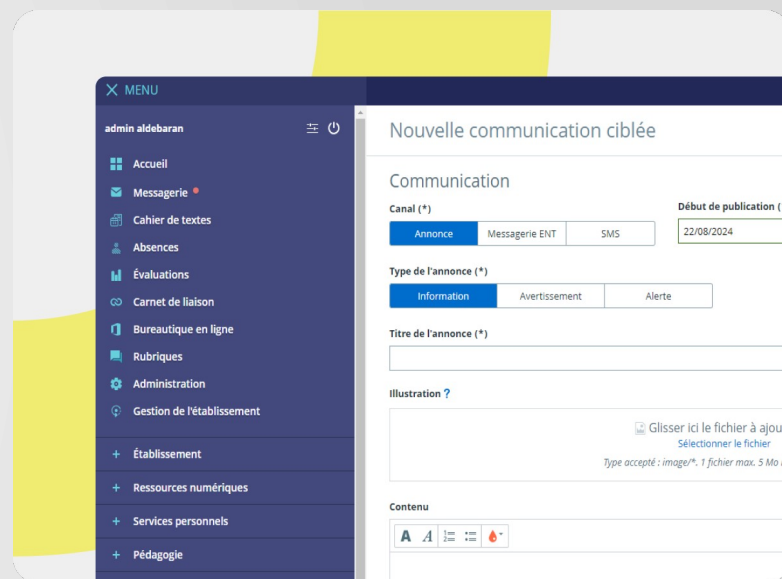


- 1 Je me connecte sur l'App Store ou à Google Play
- 2 Je recherche « Skolengo » dans la barre de recherche
- 3 Je me connecte avec les identifiants EduConnect *
- 4 Je découvre tous les services de l'application

ACTUALITÉS
AGENDA
VIE SCOLAIRE

RÉSULTATS
MESSAGERIE

* Pour les élèves et les parents, les enseignants se connectent avec les identifiants ENT



DEMI-PENSION et INTERNAT

LES TARIFS

	Total pour l'année 2026-2027	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
FORFAIT INTERNES	1 392 €	552 €	416 €	424 €
FORFAIT DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS	486,50 €	192,50€	143,50€	150,50 €

Repas exceptionnel (mercredi midi) : 4,30€ (au ticket)

Moyens de règlement des frais scolaires :

- Espèce, virement, educonnect et cb (courant dans l'année)
- Télépaiement : le choix de ce mode de paiement vous apporte :
 - ✓ Plus de confort : gain de temps, connexion sécurisée, pas de frais d'opération.
 - ✓ Plus de visibilité : visualisation des créances en cours et des échéances.
 - ✓ Plus de souplesse : choix de la créance à régler, paiement immédiat, en totalité ou partiel, retour immédiat du ticket de paiement et historique des paiements déjà effectués.

Accès au service : <https://famille.ac-montpellier.fr/>

Identifiez-vous avec le code « éducation nationale » qui vous seront attribués en début d'année scolaire

BOURSE, PRIME D'INTERNAT, SERVICE SOCIAL

- **Bourse des collèves** : La bourse de collève a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un collève public ou un collève privé sous contrat ou qui sera inscrit au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED). Le montant de la bourse est fixé en fonction de la situation familiale et des revenus du foyer. Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-college vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collève pour votre enfant et estimer son montant. Si vous n'avez pas consenti à l'étude automatique du droit à la bourse sur le dossier d'inscription, vous pourrez faire une demande à partir de la plateforme éduconnect ou en retirant un dossier papier auprès du service de gestion. La bourse est déduite des frais d'internat ou de demi-pension chaque trimestre.
- Prime d'internat : une prime d'internat est attribuée à tous les internes boursiers scolarisés en internat. Elle varie selon l'échelon de la bourse attribuée
- Service social : Un service social existe au sein du collève. Il peut être sollicité pour bénéficier d'une aide financière afin de régler les frais de demi-pension, d'internat ou la participation à un voyage scolaire. Il sert également à accompagner les familles qui le souhaitent dans la résolution de certaines difficultés. Vous pouvez le contacter via l'assistante sociale, l'infirmière ou la psychologue de l'éducation nationale dont les adresses figurent sur l'organigramme.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

DIAPORAMA COMMUNIQUÉ SUR LE SITE DU
COLLÈGE